

MASON GRAPHITE

MASON GRAPHITE ANNONCE LA NOMINATION DE DIRIGEANTS CLÉS AVEC GRANDE EXPÉRIENCE EN CONSTRUCTION ET FOURNIE UNE BRÈVE MISE À JOUR

13 août 2018

Montréal, Québec, Canada

Mason Graphite Inc. (« Mason Graphite », ou la « Société ») (TSX.V: LLG; OTCQX: MGPHF) a le plaisir d'annoncer la nomination de M. Yves Perron au poste de Vice-président, ingénierie et construction, et de M. Michel Clément en tant que Contrôleur de projet. Les nominations font suite à une entente de détachement récemment conclue avec Stornoway Diamond Corporation, par laquelle M. Perron et M. Clément se consacreront à la construction du projet du Lac Guéret de Mason Graphite au cours de la période de construction prévue.

Benoît Gascon, Président et Chef de la direction de Mason Graphite, a déclaré: « Nous sommes très heureux d'accueillir Yves et Michel dans notre équipe. Tous deux ont été au cœur du succès de la construction de Renard, un projet diamantifère de près de 1 milliard de dollars de capital de construction récemment achevé au Québec. Nous sommes certains de bénéficier de leur expérience récente, la dernière grande opération construite dans la province. »

M. Yves Perron, ing., MBA, a été nommé Vice-président, ingénierie et construction par Stornoway Diamond en juin 2012 et possède plus de 20 ans d'expérience en gestion de projets dans le secteur industriel au sein de grandes firmes internationales. Avant de se joindre à Stornoway, Yves était Vice-président, développement des affaires et Chef de projet chez Delsaer et Seneca. Il a également occupé plusieurs postes de direction dans les domaines de la production, du démarrage d'opérations, de la maintenance, de l'ingénierie et de la gestion de projets avec ArcelorMittal et Xstrata. M. Perron est titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique de l'Université du Québec - École de technologie supérieure de Montréal et d'un DEC en génie civil. De plus, il détient un MBA de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'un MBA Exécutif de l'Université Paris Dauphine.

M. Michel Clément, ing., PMP, a été nommé Contrôleur de projet par Stornoway Diamond en janvier 2015 et compte plus de 20 ans d'expérience dans la gestion de projets dans les secteurs minier et industriel, notamment avec Rio Tinto Alcan, Compagnie minière IOC et Alderon Iron Ore. Il a également occupé différents postes d'ingénieur, y compris Chef de projet, chez Rolls-Royce. M. Clément est titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique de l'Université de Sherbrooke et détient également le titre de gestionnaire de projet du Project Management Institute.

Mise à jour de l'entreprise

Au-delà des nominations annoncées aujourd'hui, lesquelles ont été officialisées le 9 août 2018, la Société a effectué plusieurs recrutements clés au cours des derniers mois dans les équipes d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction, conformément à sa stratégie de construction, à savoir une construction par le propriétaire. Suite de l'obtention du décret en juin, les différents permis CA 22, lesquels sont une extension du décret gouvernemental précédemment obtenu, devraient être obtenus sous peu. Leur publication est dictée par le décret mais un processus doit être respecté. La direction demeure très confiante de pouvoir commencer

la construction sous peu, comme cela a été récemment communiqué aux communautés locales. La période hivernale à venir ne pose pas d'obstacle car les premières activités de construction seront le défrichage, le décapage, la construction des accès et des plates-formes, des activités exécutées efficacement pendant les mois froids. Une mise à jour plus détaillée de la Société sera bientôt communiquée, mais la société est heureuse de souligner que les négociations visant à mettre en place le reste du financement progressent bien. Au 30 juin 2018, la position de trésorerie s'élève à 40M\$.

Une mise à jour sur le programme de matériaux de batterie de la Société sera également communiquée sous peu ; plusieurs progrès ont été réalisés et des discussions avec des clients clés sont en cours.

À propos de Mason Graphite et du projet du Lac Guéret

Mason Graphite est une compagnie minière canadienne dédiée au développement du gisement de graphite naturel du Lac Guéret dont elle détient 100 % des droits. La Société est dirigée par une équipe expérimentée possédant plus de 5 décennies d'expérience dans le graphite, notamment dans la production, la vente ainsi que la recherche et le développement. Pour plus d'informations: www.masongraphite.com.

Mason Graphite Inc. pour le conseil d'administration,

“Benoît Gascon, CPA, CA”, Président et chef de la direction

Pour plus d'informations:

Simon Marcotte, CFA, Directeur au Développement corporatif au +1 (647) 801-7273 et à info@masongraphite.com

Pour plus d'informations reliées aux communautés locales:

Luc Veilleux, CPA, CA, Vice-président exécutif et Chef de la direction financière au +1 (514) 289-3582 et à info@masongraphite.com

Siège Social: 3030, boulevard Le Carrefour, bureau 600, Laval, Québec, H7T 2P5

Énoncés de mise en garde

Ce communiqué de presse contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières. Toute information contenue dans ce document qui n'est pas clairement de nature historique peut constituer un énoncé prospectif. En règle générale, ces énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation d'une terminologie prospective comme « planifie », « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est prévu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « ne prévoit pas », « croit », ou des variantes de ces mots et expressions ou l'énoncé que certaines actions, certains événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « seront prises », « se produire » ou « être atteint ». L'information prospective est assujettie à des risques connus et inconnus, des incertitudes et autres facteurs qui pourraient rendre les résultats réels, le niveau d'activité, les performances ou les réalisations de la Compagnie sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés par de telles informations prospectives. Ces risques comprennent mais sans s'y limiter : (i) la volatilité du cours des actions; (ii) les marchés mondiaux et les conditions économiques générales; (iii) la possibilité de dépréciations et de perte de valeur; (iv) les risques associés à l'exploration, au développement et à l'exploitation de gisements miniers; (v) les risques associés à l'établissement de titres de propriété et des actifs miniers; (vi) les risques associés à la participation à des coentreprises; (vii) les fluctuations des prix des matières premières; (viii) les risques associés à des risques non assurables survenant en cours d'exploration, de développement et de production; (ix) la concurrence à laquelle fait face l'émetteur à l'égard de l'embauche du personnel expérimenté et de l'obtention du financement; (x) l'accès à une infrastructure

adéquate pour soutenir les activités minières, de transformation, de développement et d'exploration; (xi) les risques associés à des changements à la réglementation de l'exploitation minière régissant l'émetteur; (xii) les risques associés aux diverses réglementations environnementales auxquelles l'émetteur est assujéti; (xiii) les risques liés aux retards réglementaires et d'obtention de permis; (xiv) les risques liés aux conflits d'intérêts potentiels; (xv) la dépendance envers le personnel clé; (xvi) les risques de liquidité; (xvii) le risque de dilution potentielle par l'émission d'actions ordinaires; (xviii) la Compagnie ne prévoit pas déclarer de dividendes à court terme; (xix) le risque de litiges et (xx) la gestion des risques.

L'information prospective est fondée sur des hypothèses que la direction de l'entreprise croit être raisonnables au moment où elles sont faites, y compris mais sans s'y limiter, les activités d'exploration continues, aucun changement défavorable important dans les prix des métaux, les plans d'exploration et de développement procédant tel que prévu et la réalisation de leurs résultats attendus, l'obtention des approbations réglementaires requises, et les autres hypothèses et facteurs énoncés aux présents textes. Bien que la Compagnie ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient amener les résultats réels à différer sensiblement de ceux contenus dans les énoncés prospectifs, il peut y avoir d'autres facteurs qui fassent en sorte que les résultats ne soient pas ceux attendus, estimés ou prévus. Il ne peut y avoir aucune assurance que ces énoncés prospectifs se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans de tels énoncés prospectifs. Cet énoncé de mise en garde sur les informations de nature prospective a été fourni afin d'aider les investisseurs à comprendre les activités de la Compagnie, ses opérations et ses plans d'exploration et peut ne pas convenir à d'autres fins. Par conséquent, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à l'information prospective. Les informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse, et la Compagnie ne s'engage pas à mettre à jour ces informations prospectives, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.